

LA RIVIERE VIAUR

Bulletin n°1 - Septembre 1998

Un contrat de rivière pour
le Vieur, le Vioulou, la Nauze, le Céor, le Giffou,
le Lieux, le Lézert, le Jaoul ...

Le Mot du Président

Depuis 1993, à travers l'étude diagnostic de l'état des berges et du lit de la rivière ainsi qu'avec le Schéma Départemental de Vocation Piscicole, le bassin versant du VIAUR suscite l'intérêt des acteurs locaux aveyronnais et tarnais.

Au vu de ces travaux et suite à de nombreuses discussions, le fait que nous ne pouvions gérer ce patrimoine en nous limitant aux frontières de nos structures administratives nous est apparu évident.

C'est pourquoi une convention de partenariat entre diverses structures* a été signée afin de mettre en œuvre ensemble une procédure de gestion globale, concertée et coordonnée de notre patrimoine naturel : Le Contrat de Rivière.

L'objectif étant de valoriser au mieux le potentiel du bassin versant, le Contrat de Rivière nous permettra de fédérer tous les acteurs locaux concernés ainsi que la population autour de ce projet décliné en quatre grands axes de travail :

- Gestion qualitative des eaux
- Gestion quantitative des eaux
- Gestion et valorisation des milieux
- Valorisation du patrimoine bâti et des usages touristiques

Pour satisfaire au mieux les souhaits des divers types de populations et faciliter le développement de projets locaux, une animatrice a été recrutée. Elle se tient à votre disposition pour tous renseignements et rendez vous afin de recenser vos besoins et attentes en vue de l'élaboration d'un programme d'actions cohérent sur l'ensemble du bassin versant.

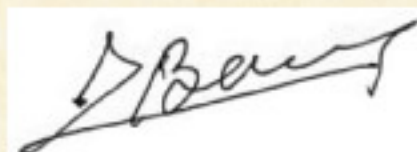
Nous nous engageons dans une procédure qui sera longue. Nous sommes tous convaincus que les pays qui font l'effort aujourd'hui pour revaloriser leur patrimoine, garder leur paysage et espaces naturels intacts et entretenir leurs rivières posséderont dans les années à venir d'atouts inestimables.

De votre implication dans ce projet dépend l'avenir du bassin versant du VIAUR...

Jean BOUSQUIE

*** Les structures signataires de la convention**

- Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Vieur
- SIVOM des Monts et Lacs du Lézou
- Communauté de Communes du Ségala Carmausin
- Commune de Saint Martin Laguépice



Président du Syndicat Mixte de la Vallée Aval du VIAUR

Une volonté inter-départementale ainsi que des actions importantes déjà engagées sur le bassin versant ont permis de mobiliser l'ensemble des acteurs ainsi que des financements extérieurs pour la réalisation d'un programme global de réhabilitation

Le contrat de Rivière VIAUR lie:

Les communes et structures intercommunales

Le Comité de Pilotage


Le Conseil Général de l'Aveyron

Le Conseil Général du Tarn

Le Conseil Régional Midi - Pyrénées

L'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les Missions Inter services de l'Eau de
l'Aveyron et du Tarn

 Communes adhérentes au Contrat de Rivière Viaur

 Communes non adhérentes au Contrat de Rivière Viaur

 Limites géographiques du bassin versant Viaur

Les objectifs majeurs

Gestion qualitative des eaux

- Améliorer le réseau de mesure
- Réduire les pollutions domestiques
 - Assurer la fiabilité des systèmes d'assainissement
 - Gérer les épandages de boues des stations d'épuration
- Réduire les pollution agricoles
 - Développer des actions de mise aux normes des bâtiments
 - Développer les bonnes pratiques agricoles

Gestion et protection des milieux

- Pérenniser et étendre l'entretien de la végétation des berges
- Développer les bonnes pratiques agricoles
- Mettre en place un plan de gestion des zones humides
- Restaurer l'habitat piscicole

Gestion quantitative de la ressource

- Améliorer le réseau de mesure
- Réorganiser les prélèvements en eau potable
- Gérer les risques de crues et d'inondation
- Participer à la mise en place du Plan de Gestion des Etiages de l'Aveyron
- Mieux connaître la dynamique des eaux

Gestion et valorisation du patrimoine et des usages touristiques

- Mettre en évidence les potentialités touristiques de la vallée
- Valoriser le bassin versant du Viaur

Pour en savoir plus:

n'hésitez pas à contacter

Karine LACAM

Animatrice du Contrat de Rivière VIAUR

S.M.V.A.V.

Mairie de Naucelle

12800 NAUCELLE

Tél : 05 65 47 04 32

ou : 06 12 49 62 31

La procédure Contrat de Rivière

Démarrage du Contrat de rivière
01/01/98

13 Octobre 1998 :
Agrément
Comité National

Agrément
Comité National

Objectif Juin 99

Objectif 2005

